

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 février 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ORLIKOW—LA RÉPONSE INEXACTE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de la réponse que j'ai reçue le 18 novembre 1974 à la question n° 481 inscrite au *Feuilleton*. La réponse déposée par le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Campbell) disait:

Aucun individu parmi les participants ou directeurs du projet n'a reçu de paiements de plus de \$100

Dans une lettre du 24 janvier 1975 adressée à M. James Elliott d'Ajax (Ontario), le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mentionne un paiement de \$3,900 versé à M. J. Forester et un autre de \$1,885 à M. R. Rathburn. Comme ces deux personnes ont participé au projet, il semble que la réponse à la question n° 481 était totalement inexacte. En outre, le paiement de \$3,900 versé à M. J. Forester constituait nettement un conflit d'intérêts. Quand M. Forester a commencé à recevoir cet argent, il travaillait comme adjoint spécial du député d'Ontario (M. Cafik). Il a continué de toucher une rémunération pendant qu'il exerçait les fonctions de directeur de la publicité au cours de la campagne électorale. Ce cas d'utilisation de l'influence politique pour réaliser un gain financier justifie une enquête. La réponse inexacte donnée à la question n° 481 constitue une violation grave du droit d'un député à obtenir des renseignements exacts sur les dépenses du gouvernement. Je vous prierais d'exiger, monsieur l'Orateur, qu'une réponse exacte soit donnée à ma question.

● (1410)

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été prévenu que quelqu'un soulèverait la question de privilège à ce propos, et je n'ai pas entendu toutes les observations qu'a faites le député au début de son intervention. Le député affirme cependant qu'un individu du nom de Forester, de ma circonscription, était à l'emploi, si je comprends bien, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pendant la dernière campagne électorale. Cela n'est pas vrai et n'a jamais été vrai. En réalité, un dénommé Forester a travaillé bénévolement et à plein temps pour moi pendant la dernière campagne électorale. Il n'a touché aucune rémunération

pour cela de la Chambre des communes ni du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si le Règlement le permet, dans le but de lire d'abord les observations faites par le député, je me réserve la possibilité de reprendre la parole sur la question de privilège.

M. l'Orateur: Ayant entendu les différents points de vue sur ce qui est essentiellement une non-question de privilège, je dois signaler au député qui a demandé à la présidence d'exiger une réponse exacte que les autorités—il le sait pertinemment—précisent que l'inexactitude d'une réponse ne constitue pas une question de privilège. D'autre part, même si je pouvais être certain que j'ai le pouvoir d'exiger des réponses et de juger de leur exactitude, j'aurais de la peine à exercer cette prérogative. Le député n'a pas demandé à la présidence—sans doute le sait-il—de faire quelque chose qui lui est permis.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'EXPOSÉ DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES PRÉVU POUR AUJOURD'HUI

M. Sharp: Hier, monsieur l'Orateur, à peu près à ce stade-ci de nos délibérations, j'ai proposé qu'à 8 heures ce soir, la Chambre autorise exceptionnellement mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), à faire une déclaration sur la conservation de l'énergie, et qu'elle accorde aux porte-parole des différents partis plus de temps qu'à l'ordinaire pour répondre, après quoi, les députés pourraient interroger le ministre.

Lorsque j'ai fait hier cette proposition, le député de Grenville-Carleton (M. Baker), en sa qualité de leader suppléant de l'opposition à la Chambre, a demandé d'examiner tout d'abord la motion avant qu'elle soit présentée. Maintenant qu'il l'a fait, sans doute la Chambre adoptera-t-elle l'ordre suivant: Qu'à 8 heures ce soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse sa déclaration, que les porte-parole de chacun des partis de l'opposition formulent ensuite leurs observations, après quoi, que les députés puissent interroger le ministre sur sa déclaration jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de ses assurances; nous sommes d'accord sur la motion telle qu'elle a été présentée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons accepté cet arrangement il y a déjà quelques jours et nous sommes heureux de le respecter. Je m'étonne un peu que le ministre ait employé l'expression «formulent»; à mon avis, les porte-parole des parties «peuvent» répondre, s'ils le désirent. Ce n'est toutefois pas que cela fasse de différence, je suppose: ils le feront tous.